

Grille tarifaire 2026 - 2027

T_1 : QF > 1500

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Midi (4 jours)	121,4	9,8
Midi (3 jours)	97,0	
Midi (2 jours)	66,7	
Soir (4 jours)	51,6	4,2
Soir (3 jours)	41,2	
Soir (2 jours)	28,4	
Vacances		
Forfait 5 jours		112,0
Forfait 4 jours		98,0

T_2 : 1251-1500

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Midi (4 jours)	117,4	9,5
Midi (3 jours)	93,8	
Midi (2 jours)	64,6	
Soir (4 jours)	49,9	4,1
Soir (3 jours)	39,9	
Soir (2 jours)	27,4	
Vacances		
Forfait 5 jours		108,0
Forfait 4 jours		95,0

T_3 : 1001 - 1250

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Midi (4 jours)	113,5	9,2
Midi (3 jours)	90,7	
Midi (2 jours)	62,4	
Soir (4 jours)	48,2	3,9
Soir (3 jours)	38,5	
Soir (2 jours)	26,5	
Vacances		
Forfait 5 jours		105,0
Forfait 4 jours		92,0

T_4 : 751 - 1000

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Midi (4 jours)	101,0	8,2
Midi (3 jours)	80,7	
Midi (2 jours)	55,5	
Soir (4 jours)	42,9	3,5
Soir (3 jours)	34,3	
Soir (2 jours)	23,6	
Vacances		
Forfait 5 jours		93,0
Forfait 4 jours		82,0

T_5 : 501 - 750

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Midi (4 jours)	96,5	6,9
Midi (3 jours)	77,1	
Midi (2 jours)	53,0	
Soir (4 jours)	41,0	3,3
Soir (3 jours)	32,7	
Soir (2 jours)	22,5	
Vacances		
Forfait 5 jours		85,0
Forfait 4 jours		74,0

T_6 : QF ≤ 500

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Midi (4 jours)	88,5	6,3
Midi (3 jours)	70,7	
Midi (2 jours)	48,7	
Soir (4 jours)	37,6	3,1
Soir (3 jours)	30,1	
Soir (2 jours)	20,7	
Vacances		
Forfait 5 jours		78,0
Forfait 4 jours		68,0

Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire). Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit. Augmentation de 20% pour les habitants hors Syndicat scolaire de Hampont .